

INTRODUCTION .....	p 2
I. LE CONTEXTE LEGISLATIF, FINANCIER, TERRITORIAL : Toujours un cadre rigide dans un climat morose .....	p 2
I.1 Le contexte économique : Une croissance mondiale qui devrait s'accélérer très progressivement	
I.2 Le contexte législatif : Un effort sans précédent de l'État visant à ramener le déficit public sous la barre des 3 % en 2017	
I.2.1 Les Collectivités Territoriales durement touchées par le nouveau calcul des dotations	
II. LE BUDGET : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT .....	p 4
II.1 La philosophie du Budget : tout budget est au service d'un projet et d'une œuvre collective dans un contexte contraint	
II.2 Les composantes de la section de fonctionnement	
II.3 La tendance du résultat 2014	
II.4 La section de fonctionnement : les charges à caractère général (chapitre 011)	
II.5. La section de fonctionnement : les charges de personnel (chapitre 012)	
II.6. La section de fonctionnement : les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	
II.7. Les recettes	
II.7.1 Les concours financiers de l'État revisités	
II.7.2. Les concours financiers des autres collectivités locales toujours à la baisse	
III LE BUDGET : LA SECTION D'INVESTISSEMENT .....	p 34
III.1 Les composantes de la section d'investissement	
III.2 Etat de la dette	
III.3 Quelques ratios	
IV. LES ELEMENTS DE LA FISCALITE LOCALE .....	p 50
EN RESUME : Une projection dans le futur limitée par l'incertitude des financements publics .....	p 54





## INTRODUCTION

Inutile de rappeler à chacun(e) dans quel contexte financier tendu s'inscrit l'exercice budgétaire de l'année 2015. Les nombreux articles qui se succèdent dans les magazines d'informations sont en soi suffisamment éloquentes pour préciser les contraintes liées à cet exercice et à ceux qui vont suivre : « *budget : une addition salée pour les collectivités* » ; « *PLF 2015 : le bloc communal perd encore des recettes* » ; « *2015, année de péréquation* » ; « *fin de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme* », etc...

En effet, en 2015, nous sommes devant une réduction conséquente des dotations d'Etat à hauteur de plus de 2 milliards pour le bloc local.

C'est en prenant en compte ces données que le budget 2015, budget de rigueur et limitatif, sera préparé et proposé avec la poursuite des réductions de charges de fonctionnement sur le chapitre 011 « Charges à caractère général », avec la limitation au strict minimum des charges de personnel sur le chapitre 012 et en particulier en limitant les remplacements, sans oublier un examen approfondi de toutes les charges du chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » (les subventions, les participations diverses, les indemnités des élus...). Nous rechercherons encore plus à optimiser nos ressources propres avec une meilleure gestion des biens immobiliers et mobiliers (inventaires, étalement des amortissements, tarifs publics ...).

Même si notre exercice budgétaire 2014 se conclut mieux que l'exercice budgétaire 2013, nous devons rester sur la dynamique créée. La situation financière sera présentée de manière plus détaillée lors de l'examen du compte administratif 2014.

Au moment de la réalisation de ce document support au débat d'orientation budgétaire, l'édition des comptes de gestion du trésorier n'est pas encore réalisée et nous n'avons pas encore connaissance du montant des dotations d'Etat.

## I. LE CONTEXTE LEGISLATIF, FINANCIER, TERRITORIAL : Toujours un cadre rigide dans un climat morose

### I.1 Le contexte économique : Une croissance mondiale qui devrait s'accélérer très progressivement

L'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique) estime que la croissance de l'économie mondiale devrait progressivement s'améliorer au cours des deux prochaines années mais à un rythme modéré, du fait notamment des difficultés de la zone euro, sur laquelle plane le risque de déflation.

D'après le projet de loi de finances pour 2015, il est signalé que la croissance française aurait atteint +0,4% en 2014 avant de se renforcer pour atteindre +1% en 2015.

L'inflation a ralenti en 2014 (+0,6% et + 0,5% hors tabac) repartirait très progressivement à la hausse en 2015 (+0,9%). C'est sur ce coefficient de hausse que les taxes d'imposition fixées par l'Etat vont augmenter.

#### **DEFINITION DE L'INFLATION:**

L'inflation est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix.

## **I.2 Le contexte législatif : Un effort sans précédent de l'État visant à ramener le déficit public sous la barre des 3 % en 2017**

La loi de finances détermine, pour un exercice, la nature, le montant et l'affectation des ressources et des charges de l'État, ainsi que l'équilibre budgétaire et financier qui en résulte.

Les trois textes budgétaires adoptés définitivement au Parlement le 18 décembre dernier et validés par le Conseil Constitutionnel ont été publiés au Journal Officiel du 29 décembre 2014. Le projet de loi de finances pour 2015 et le projet de loi de programmation des finances publiques (LFPF) 2014-2019 viennent confirmer le contexte contraint dans lequel évoluent les collectivités locales. Ainsi, la trajectoire des finances publiques présentée par le Gouvernement doit permettre de ramener le déficit public sous la barre des 3 % en 2017. Les collectivités locales contribueront à ce redressement sur la période. Ainsi, après une première décade de 1,5 milliard d'euros en 2014, le PLF 2015 est marqué par un recul sans précédent des concours financiers de l'État de 3,67 milliards d'euros.

### **I.2.1 Les Collectivités Territoriales durement touchées par le nouveau calcul des dotations**

La version finale de la loi de finances pour 2015 entérine la diminution des concours financiers de l'État. Ainsi, le poids de la baisse des dotations sera de 2 071 millions d'euros pour le bloc local (dont 70 % pour les communes et 30 % pour les EPCI), de 1 148 millions d'euros pour les départements et de 451 millions d'euros pour les régions.

Toutefois, elle confirme la progression de la péréquation, destinée à réduire l'impact de la baisse des dotations pour les collectivités les plus pauvres avec un triplement du rythme de progression de la péréquation verticale à destination des communes pour 2015 et ce, par rapport à 2014, une hausse de 180 millions d'euros pour la dotation de solidarité urbaine (DSU), de 117 millions d'euros pour la dotation de solidarité rurale (DSR) et de 200 millions d'euros pour les crédits de la dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR).

La loi de finances pour 2015 confirme également la progression des dispositifs de péréquation horizontale dans la sphère communale, avec une progression de 210 millions d'euros pour le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et de 20 millions d'euros pour le fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF).

L'impact de la baisse des dotations devrait donc être réduit pour les communes dont le potentiel financier est inférieur à une fois la moyenne de la strate.

Il est probable que la ville de Saint-Lys pourrait être moins impactée mais au moment de la présentation de ce document support du débat d'orientation budgétaire, nous n'avons aucune donnée en notre possession.



## **ELEMENTS RELATIFS A LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES**

La DGF des Communes comprend :

**La dotation forfaitaire des Communes** : est la principale dotation de l'Etat aux Collectivités Locales. Elle est essentiellement basée sur les critères de la population et de la superficie. En 2012 le montant total de la dotation forfaitaire des communes représente 13,5 milliards d'euros.

**La Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU)** : constitue l'une des trois dotations de péréquation réservée par l'Etat aux Communes en difficulté. Elle bénéficie aux villes dont les ressources ne permettent pas de couvrir l'ampleur des charges auxquelles elles sont confrontées. En 2012, le montant de la DSU s'établit à 1,37 milliards d'euros.

**La Dotation de Solidarité Rurale (DSR)** : destinée à l'ensemble des communes rurales, sous des conditions d'éligibilité assez souples. En 2012, le montant de la DSR s'établit à 891,3 millions d'euros.

**La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** : Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. En 2012, le montant de la DNP s'établit à 764 millions d'euros.

## **DEFINITIONS**

La péréquation est un mécanisme de redistribution financière qui vise à réduire les écarts de richesse entre les différentes collectivités territoriales. Le principe de péréquation territoriale est érigé en objectif de valeur constitutionnelle depuis la révision constitutionnelle de 2003. Il y a deux types de péréquation :

La « **péréquation horizontale** » s'effectue entre les collectivités territoriales. Elle consiste à attribuer aux collectivités défavorisées une part des ressources prélevées auprès des plus « riches ». Jusqu'à la réforme de 2009, elle concernait la taxe professionnelle. Elle était assurée par divers fonds départementaux, dont les plus importants étaient les fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle.

La « **péréquation verticale** » est assurée par les dotations de l'Etat, elle vise à répartir équitablement les dotations entre les territoires.

## **II. LE BUDGET : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **II.1 La philosophie du budget : tout budget est au service d'un projet et d'une œuvre collective dans un contexte contraint**

Les axes prioritaires retenus pour l'exercice 2015 seront limités aux dépenses rendues nécessaires voire obligatoires par la réglementation en vigueur, notamment en termes de sécurité. Par ailleurs, seront privilégiées les dépenses effectuées en régie.

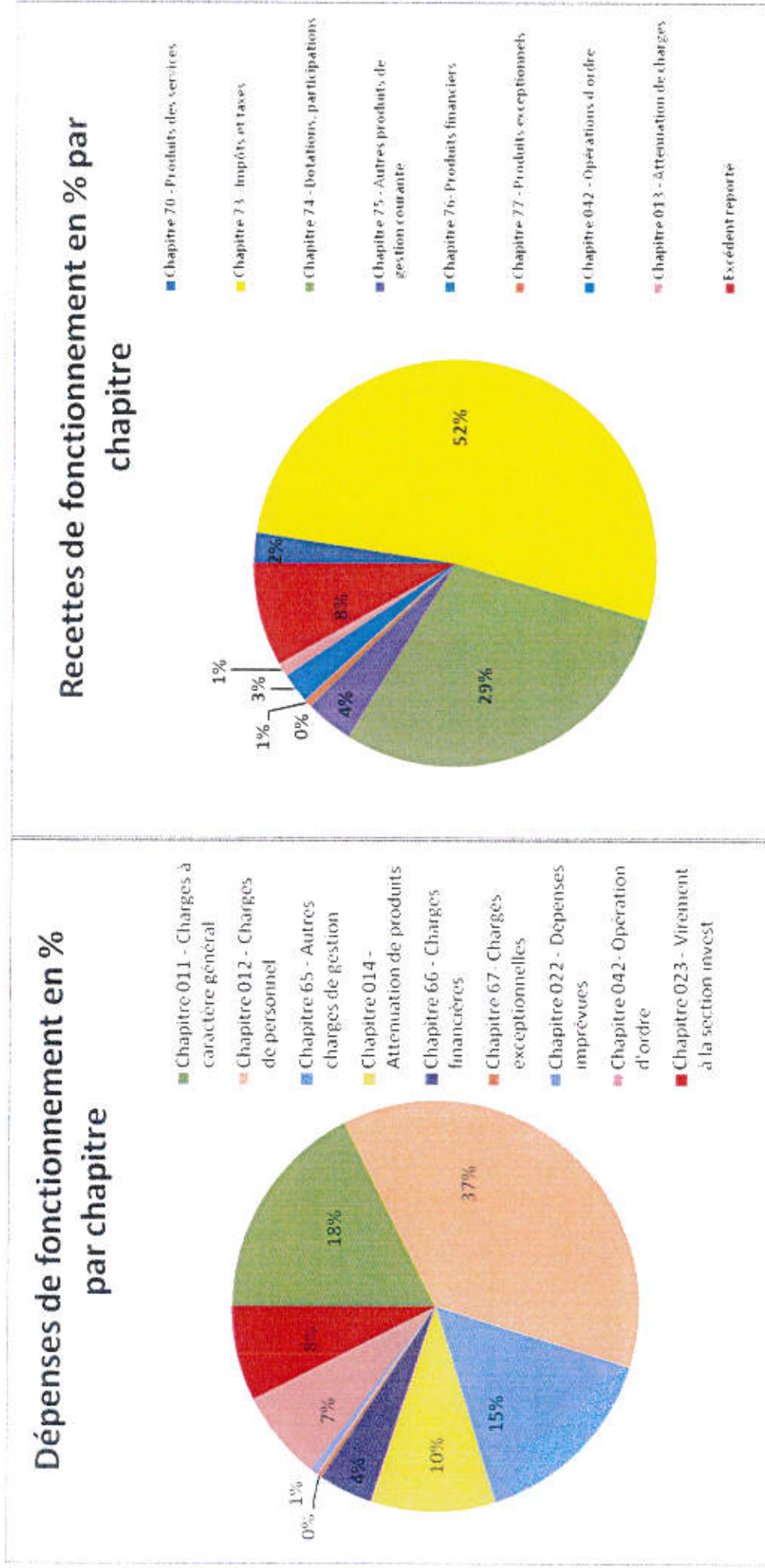
Nous pouvons noter que les dépenses de gestion n'ont évolué que de 1,1% par rapport au compte administratif 2013.

L'élaboration du BP 2015 continuera d'être guidée par le respect strict de règles prudentielles. Il s'inscrira dans la rigueur et la maîtrise des dépenses, notamment pour la section de fonctionnement. Ainsi, pour l'exercice 2014, les objectifs de réductions des dépenses, notamment au chapitre 011 « Charges à caractère général » (pour rappel : - 108 091 € entre le CA 2013 et le BP 2014) ont été atteints et même dépassés grâce à l'effort collectif produit par les services.

Pour 2015, nous proposons de maintenir l'effort tout en allégeant la pression sur le chapitre 011. De ce fait, l'effort sera principalement supporté par les chapitres 65 « Autres charges de gestion courante » et 014 « Atténuation de produits ».



## II.2. Les composantes de la section de fonctionnement (ref. budget primitif 2014)



## II.3. La tendance du résultat 2014 :

L'exercice 2014 est achevé mais le compte de gestion sur chiffres n'a pas encore été édité. Le tableau suivant mentionne donc les résultats par section pour l'exercice 2014 et retrace les résultats antérieurs.

n°1 : Tableau d'évolution des résultats des exercices 2002 à 2014 en K€

Résultats CA	Fonctionnement	Investissement	Résultat de clôture
2002	688	-1013	-325
2003	783	-327	456
2004	824	-1182	-358
2005	978	-616	362
2006	839	587	1426
2007	691	-1277	-586
2008	851	-2052	-1201
2009	585	-1065	-480
2010	820	-1216	-396
2011	1436	-1355	81
2012	1024	-1433	-409
2013	595	-1578	-983
2014*	751	-344	407

\*Chiffres provisoires dans l'attente de l'édition du compte de gestion

Le résultat de clôture des deux sections confondues serait de 406 809,53 €. Précisons qu'il s'agit du résultat cumulé sans le solde des RAR (restes à réaliser) en dépenses et recettes d'investissement pour un montant de 197 282 €.

Nous pouvons noter un infléchissement de la tendance qui se caractérise par une amélioration des résultats, notamment pour les deux sections. Le détail des éléments constitutifs de ces RAR est fourni au tableau n°26 (page n°49)

**Les perspectives en 2015 : De la rigueur, encore de la rigueur, toujours de la rigueur.**

La croissance des dotations sera cette année des plus faible sans aucun doute. Notre budget sera de fait encore un budget de rigueur qui prendra en compte toutes les incertitudes liées à ce contexte particulier que nous traversons depuis 2008 et plus particulièrement ces deux dernières années, tout en sachant que les contraintes financières devraient se prolonger jusqu'au moins 2016/2017.

De ce fait, comme pour les années précédentes et au vu des éléments concernant le contexte socio-politique, tels que présentés de manière sommaire dans notre préambule et les paragraphes supra, nous affirmons notre volonté politique de poursuivre notre pratique d'une gestion au plus juste, qui prend en compte une marge de manœuvre de plus en plus étroite. Ceci nous conduira une nouvelle fois à une politique d'investissement très modeste.



Cette volonté se traduit par la poursuite de la maîtrise des dépenses courantes, la rationalisation des achats et, en appui, le maintien du contrôle par une gestion analytique des énergies sur les bâtiments publics et l'éclairage urbain (voir tableaux comparatifs n°4 et suivants des énergies consommées par les bâtiments mis à disposition des associations).

#### II.4 La section de fonctionnement : les charges à caractère général (chapitre 011)

Le tableau n°2 ci-dessous nous présente l'évolution des charges de fonctionnement. Nous pouvons dire que depuis 2008, nous avons maîtrisé les dépenses de ce chapitre.

Nous passons d'une progression moyenne annuelle de 7,32 % à une progression moyenne de 1,83 %.

Pour 2014, nous avons réalisé 30 795 € de travaux en régie. Ils ont porté sur l'aménagement des WC publics à la bascule, la création d'une terrasse au local de la lyonnaise, divers travaux au COSEC (étanchéité toiture, éclairage, pose de douches...) des interventions sur les écoles (alimentation réseau d'eau au Petit Prince, pose dalles de jeux à TABARLY, pose VMC au Gazailla ...).

Ceux-ci sont, en cours d'exercice comptable, inclus dans le budget de fonctionnement principalement au compte 60632 « fournitures de petit équipement ». En clôture de l'exercice, une écriture d'ordre permet la valorisation de ces dépenses de matériel, mais aussi celle de la main d'œuvre qui a été affectée à ces travaux, en investissement. Nous les retrouvons aux comptes 042 en recettes de fonctionnement et au 040 en dépenses d'investissement. Ceci nous permet de récupérer le FCTVA sur les opérations réalisées dans ce cadre-là.

#### n°2 : Évolution des charges à caractère général (chapitre 011)

ANNEE	MONTANT	%	COMMENTAIRES
2000	793 608		
2001	817 255	2,98%	
2002	972 701	19,02%	
2003	923 268	-5,08%	
2004	915 227	-0,87%	43,96%
2005	1 008 559	10,20%	
2006	1 135 330	12,57%	
2007	1 176 488	3,63%	
2008	1 127 811	-4,14%	
2009	1 184 025	4,98%	
2010	1 188 667	0,39%	
2011	1 179 100	-0,80%	
2012	1 289 641	9,38%	
2013	1 372 439	6,42%	
2014	1 251 877	-8,78%	
		11,00%	Soit une augmentation de 1,83% par an sur 7 ans.

Soit une augmentation de 7,32 % par an sur 7 ans malgré le passage de certaines activités à la CAM en 2004.

- **Le soutien à la vie associative : un soutien effectif et durable**

Soutenir la Vie Associative, c'est soutenir le lien social.

Notre ville peut s'enorgueillir de presque une centaine d'associations, soit environ plus de 1 500 bénévoles qui en assurent le bon fonctionnement dans tous les domaines : social, culturel et sportif. Cet engagement associatif est essentiel pour notre Commune. C'est cette vie associative intense qui assure le maillage social et qui contribue à entretenir les liens de proximité.

Toute association subventionnée ou aidée devra respecter un cahier des charges qui rend transparents les droits et devoirs des parties.

Compte-tenu de nos moyens à minima, les associations qui en ont fait la demande selon la procédure établie verront leur subvention stabilisée.

Nous maintenons la démarche mise en place :

- Des critères clairs pour les attributions des subventions ;
- Une procédure d'organisation des manifestations en relation avec les services municipaux concernés ;
- Un secrétariat dédié à la vie associative ;
- Un logiciel de gestion et une procédure transparente pour clarifier l'occupation des salles publiques ;
- Des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations les plus importantes (obligatoires) ;
- Une enveloppe financière dédiée aux projets exceptionnels des associations.

Pour une transparence totale, il sera mis en valeur les participations indirectes à la vie des associations comme : la mise à disposition de locaux, la location complémentaire de chapiteaux, le temps passé par les différents services de la Mairie, les énergies (eau, gaz, électricité), la réalisation de tracts, les coupes, banderoles ... (démarche en cours). Ceci sera réinjecté dans les subventions aux associations.

Dans le contexte économique de réduction des dépenses pour la Collectivité, les exigences qu'elle s'applique seront aussi déployées vers les associations. Il conviendra, dans la concertation, de répercuter directement les économies à générer, en limitant par exemple les impressions.

Nous continuerons à valoriser toutes les actions associatives dans le bulletin de notre commune. Dans cette perspective, les associations seront invitées, voire incitées, à valoriser le temps de bénévolat dans les budgets tant prévisionnels, que les comptes administratifs les concernant.

Nous veillerons à ce que chaque association respecte le cahier des charges de la future Charte de la Vie Associative qui prendra en compte tous les points évoqués ci-dessus dans le cadre de leur budget et des plans de communication.



n°3: Évolution du montant des subventions versées aux associations 2001-2014

ANNEE	MONTANT en €	%
2001	109 655	-
2002	118 220	7,81%
2003	124 019	4,90%
2004	132 750	7,04%
2005	148 084	11,55%
2006	104 588	-29,38%
2007	109 879	5,05%
2008	113 602	3,38%
2009	144 201	+ 26,9% (+0,5%)
	(114201 sans le comité des fêtes)	(comité des fêtes pour 30 000 €)
	239 562	66,13%
2010	(dont 89 498 € à la MJC et 30 000€ pour le comité des fêtes soit 120 064 €)	(ou + 5,13 % sans le comité des fêtes et la MJC)
	220 154	-8,10%
2011	(dont 68 643 € au bénéfice de la MJC et 30 000 au bénéfice du comité des fêtes soit 98 643 €)	(ou + 1,68% sans la MJC et le comité des fêtes)
2012	221 675	0,69%
2013	222 244	0,26%
2014	214 058	-3,68%

**Commentaires :**

De 2001 à 2007, les dotations aux associations n'ont pas augmenté ou si peu (+ 0,2 %).

De 2008 à 2010, + 9,26 % sans l'intégration du Comité des Fêtes et de la subvention spécifique MJC (subvention versée antérieurement par le CCAS)

La Commune participe au financement de la MJC de SAINT LYS de deux façons :

- 1) Une subvention de fonctionnement annuelle qui impacte le chapitre 011 du budget communal. Celle-ci était de 68 643 € en 2011, de 72 643 € en 2012, de 73 513 € en 2013 et 73 508 € en 2014 soit une hausse de 7,09 % sur la période 2011/2014. Cette participation va diminuer sur 2015.
- 2) Une participation annuelle à la fédération régionale des MJC pour la rémunération du poste de directeur et de 2 postes d'animateurs qui impacte le chapitre 012 « charges de personnel » du budget communal. Celle-ci était de 113 613 € en 2011, 118 157 € en 2012, 122 080 € en 2013 et 115 106 € sur 2014 soit une augmentation de 1,31% sur la période. Cette participation va diminuer sur 2015.

Aucune augmentation ne pourra être prise en compte en 2015.

Pour 2015, pour l'ensemble des associations, nous vous proposons de continuer à soutenir la vie associative et maintenir le principe de garder une enveloppe financière destinée des projets spécifiques. Le volume global mandaté en 2015 sera porté à 208 113 €. Pour bénéficier de subventions, les associations devront avoir fourni les documents demandés.

- Les dépenses relatives à la consommation de fluides dans les bâtiments communaux mis à disposition des associations

n°4 : Tableau sur les énergies payées en 2012 par la commune pour les bâtiments mis à disposition des associations

2012					
NOM DU SITE	ELECTRICITE	GAZ	EAU	TOTAUX	TOTAUX
Tennis	2 622,87 €		679,28 €	3 302,15 €	
PAJ	386,52 €	185,42 €		571,94 €	
Boulodrome (petit bâtiment)			70,51 €	70,51 €	
Immeuble 3 <sup>ème</sup> âge	553,97 €	2 789,93 €	175,12 €	3 519,02 €	
Moulin	70,12 €		68,61 €	138,73 €	
Stade de rugby	6 017,27 €	768,17 €	5 124,79 €	11 910,23 €	
Terrain de foot rte de Lamasquère	8 322,71 €		6 213,26 €	17 736,65 €	
Terrain de foot entraînement	2 773,52 €		427,26 €		
Foyer association (maison de la musique)	745,88 €	1 880,15 €	176,53 €	2 802,56 €	
Maison de la pétanque	1 716,72 €			1 716,72 €	
Boulodrome couvert	1 776,46 €	2 072,08 €	137,62 €	3 986,16 €	
Foyer rugby			806,78 €	806,78 €	
Cosec	12 706,83 €	13 860,46 €	583,45 €	27 150,74 €	
Glycines	1 453,57 €			1 453,57 €	
Salle Antonin Chelle	1 578,72 €			1 578,72 €	
Espace Gravette	4 276,42 €	2 728,76 €	305,26 €	7 310,44 €	
Médiathèque annexe Petit Prince	7 518,10 €	4 846,59 €	739,79 €	13 104,48 €	
SLO canin			89,08 €	89,08 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>52 519,68 €</b>	<b>29 131,56 €</b>	<b>15 597,34 €</b>	<b>97 248,58 €</b>	



n° 4 bis : Tableau sur les énergies payées en 2013 par la commune pour les bâtiments mis à disposition des associations

2013					
NOM DU SITE	ELECTRICITE	GAZ	EAU	TOTAUX	
Tennis	2 900,06 €		99,96 €	3 000,02 €	
PAJ	613,05 €	204,22 €		817,27 €	
Boulodrome (petit bâtiment)			74,78 €	74,78 €	
Immeuble 3 <sup>ème</sup> âge	984,75 €	3 564,25 €	173,11 €	4 722,11 €	
Moulin	259,88 €		70,02 €	329,90 €	
Stade de rugby	5 958,17 €		5 418,52 €	11 376,69 €	
Terrain de foot rte de Lamasquère	7 234,86 €		5 522,69 €	12 757,55 €	
Terrain de foot entraînement	2 462,43 €		570,39 €	3 032,82 €	
Foyer association (maison de la musique)	1 062,86 €	2 506,19 €	260,94 €	3 829,99 €	
Maison de la pétanque	1 831,71 €			1 831,71 €	
Boulodrome couvert	1 948,92 €	5 527,65 €	165,48 €	7 642,05 €	
Foyer rugby			673,80 €	673,80 €	
Cosec	15 277,28 €	16 079,52 €	941,42 €	32 298,22 €	
Glycines CENTRE CULTUREL	2 794,70 €			2 794,70 €	
Salle Antonin Chelle	975,86 €			975,86 €	
Espace Gravette	4 621,91 €	3 985,08 €	417,37 €	9 024,36 €	
Médiathèque annexe Petit Prince	8 274,59 €	8 584,01 €		16 858,60 €	
SLO canin			79,12 €	79,12 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>57 201,03 €</b>	<b>40 450,92 €</b>	<b>14 467,60 €</b>	<b>112 119,55 €</b>	

n° 4 ter : Tableau sur les énergies payées en 2014 par la commune pour les bâtiments mis à disposition des associations

2014					
NOM DU SITE	ELECTRICITE	GAZ	EAU	TOTAUX	
Tennis	2 763,34 €		113,77 €	2 877,11 €	
PAJ	534,36 €	226,12 €		760,48 €	
Boulodrome (petit bâtiment)			80,53 €	80,53 €	
Immeuble 3 <sup>ème</sup> âge	828,08 €	2 747,33 €	116,56 €	3 691,97 €	
Moulin	268,71 €		70,69 €	339,40 €	
Stade de rugby	6 609,45 €		5 381,82 €	11 991,27 €	
Terrain de foot rte de Lamasquère	6 598,82 €		5 187,31 €	11 786,13 €	
Terrain de foot entraînement	2 941,17 €		555,59 €	3 496,76 €	
Foyer association (maison de la musique)	1 040,34 €	1 984,08 €	179,44 €	3 203,86 €	
Maison de la pétanque	1 970,26 €			1 970,26 €	
Boulodrome couvert	2 167,74 €	5 506,03 €	210,38 €	7 884,15 €	
Foyer rugby			745,19 €	745,19 €	
Cosec	11 087,87 €	18 802,58 €	617,72 €	30 508,17 €	
Glycines CENTRE CULTUREL	2 868,41 €			2 868,41 €	
Salle Antonin Chelle	1 207,42 €			1 207,42 €	
Espace Gravette	4 350,45 €	3 387,37 €	428,03 €	8 165,85 €	
Médiathèque annexe Petit Prince	4 083,47 €	5 900,50 €		9 983,97 €	
SLO canin			70,69 €	70,69 €	
<b>TOTAUX</b>	<b>49 319,89 €</b>	<b>38 554,01 €</b>	<b>13 757,72 €</b>	<b>101 631,62 €</b>	

La consommation globale est à la baisse. Toutefois, cela ne se répercute pas forcément sur le montant de la facture car la tarification a augmenté et diverses mesures coûteuses ont été instaurées comme **la prise en compte de la réglementation légionellose**.



• Les pratiques citoyennes : une vraie volonté politique mise en application

A ce jour et chronologiquement, ont été mis en place le Conseil des Sages (2008), le Conseil Municipal des Jeunes (2009), les délégués et Conseils de quartiers (2010). Le Conseil des Sages poursuit son activité avec un changement de référent. Le Conseil Municipal des Jeunes prépare sa quatrième génération (mandat de 2 ans renouvelable) ce qui entraîne la prévision d'une enveloppe pour le séminaire des nouveaux élus. Le Conseil des quartiers sera relancé d'ici la fin de ce premier semestre.

Même si les résultats attendus sont inégaux de par l'implication des personnes et du suivi, des propositions ont été faites et viennent guider nos actions et nos réalisations d'aujourd'hui. Les pratiques citoyennes demandent beaucoup de temps aux élus, que nous assumons car c'est un choix, une volonté politique.

Nous avons fait le choix d'allouer une enveloppe budgétaire et des moyens humains et ce, depuis 2011 (frais spécifiques pour le séminaire du Conseil Municipal des Jeunes, enveloppe budgétaire pour les manifestations, temps de secrétaire pour les compte rendus (Conseil de Sages).

Par ailleurs nous accompagnons la concrétisation des demandes des quartiers : abris bus, aires de jeux d'enfants, déplacements sécurisés, voirie..., en fonction des programmations.

Concernant ces pratiques citoyennes, nous pouvons noter que sur l'exercice 2014, la Commune a participé à hauteur de 1 800 € au profit du Conseil Municipal des Jeunes.

N'oublions pas le personnel de la Collectivité qui vient en appui.

Il nous restera à y adjoindre le Conseil de la Vie Associative qui aura pour mission première d'établir « une Charte de la Vie Associative » en donnant plus de lisibilité aux attributions de subventions, de salles et d'aides diverses allouées par la Commune.

Avec l'association locale des commerçants, le Club des Entreprises du Muretain, nous pourrions créer le Conseil Local de Développement et de la Vie Economique. Ce Conseil aura pour double mission d'une part, d'assurer la liaison entre les associations de commerçants, les représentants du marché de plein vent et autres partenaires, la Mairie et ce, dans la perspective de réaliser les animations commerciales nécessaires afin de maintenir la vie commerciale du centre bourg comme : quinzaïne commerciale, salon des artisans, signalétique, ... et d'autre part d'apporter sa contribution sur les orientations à venir sur le développement économique de la ville avec pour perspective prioritaire la création d'emplois.

• L'enfance et l'éducation : une priorité

L'avenir de notre société, ce sont nos enfants d'aujourd'hui. Nous devons veiller à leur offrir un espace d'éducation de qualité.

De nouveaux locaux scolaires

La 2<sup>ème</sup> tranche du groupe scolaire Eric TABARLY (quatre classes en élémentaire, trois classes en maternelle) a été réalisée afin d'atteindre l'objectif précité.

Nous avons poursuivi la mise aux normes des locaux en lien avec les données communiquées par les commissions de sécurité et renforcé l'isolation thermique, voire l'étanchéité des toitures.

### Des moyens financiers pour les coopératives scolaires

Pour rappel, en 2008 il était alloué par enfant la somme de 32 €, en 2009 ce montant est passé à 34 € et 36 € pour l'exercice 2014 (soit une augmentation d'environ 12,50%). Se rajoute une dotation aux coopératives scolaires de 16 € par enfant, sans compter le budget transport pour une moyenne de 16 € par enfant. De plus, pour 2015, comme en 2014, nous prévoyons de dégager une enveloppe spécifique d'au moins 5 000 € pour accompagner le financement des classes découvertes afin de favoriser cette pratique.

Souignons que la Commune de CAMBERNARD a participé au financement des frais de scolarité à hauteur de 980 € pour 14 enfants scolarisés en 2014 à SAINT LYS sur la base de 70 €/enfant. Ce montant par enfant sera reconduit en 2015.

A titre d'information, CAMBERNARD a participé à la hauteur de 1 688,56 € en 2014 pour 2 enfants scolarisés sur la commune de SAINT CLAR. 8 enfants sont par ailleurs scolarisés sur la Commune de SAINTE FOY de PEYROLIERES sans participation financière demandée (même communauté de communes du Savès).

- **Une politique jeunesse engagée avec le relais de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) et les partenariats entre Communes**

Nous avons affirmé par nos rencontres régulières avec la Fédération Régionale et le Conseil d'Administration local, l'intérêt porté à la MJC et aux actions conduites. Nous nous sommes appuyés sur les compétences des animateurs pour accompagner le Conseil Municipal des Jeunes et le groupe de jeunes et d'adultes pour le « permis de conduire »...

En 2014 concernant la MJC, nous avons pris en charge un certain nombre de frais comme la maintenance des installations de chauffage pour 1 064,51 € contre 1 119 € en 2013.

Avec la MJC nous poursuivons « l'action jeune » sur le territoire en partenariat avec les communes de SAIGUEDE et SAINTE-FOY de PEYROLIERES.

Nous allons poursuivre pour les années à venir cette politique jeunesse et ce, dans le prolongement d'une réflexion conduite au niveau de la Communauté d'Agglomération en lien avec le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) et le Projet Educatif de Territoire (PEDT).

- **Une politique orientée vers les pratiques sportives ouvertes à tous**

Non seulement nous avons soutenu la vie associative et plus particulièrement le SLOO sur le plan financier en aide financière directe, mais aussi par la mise à disposition de structures sportives et pour la plupart des énergies qui vont avec.

Il reste encore à compléter les équipements et à poursuivre le suivi des infrastructures existantes : gymnase (mise aux normes électriques et accessibilité), entretien des terrains de sports, tribunes stade rugby...

Des projets sont programmés au Moulin de la Jalousie avec une salle omnisport de plus de 500 m<sup>2</sup>.

A titre de rappel soulignons que depuis le 6 janvier 2014, un animateur a intégré la Collectivité sur un poste d'adjoint d'animation deuxième classe à plein temps.



- **La culture : un accès pour le plus grand nombre**

L'accès à la culture comme à l'éducation est pour nous une priorité.

C'est pourquoi, au vu de notre effectif de population nous sommes amenés à assurer le développement du Pôle Culturel/Cyberbase par des actions innovantes visant à favoriser l'accès à tous.

Nous pouvons noter que toutes les animations proposées par le Pôle Culturel sont gratuites. De plus, nous avons mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, une politique tarifaire avantageuse car l'adhésion aux activités du Pôle Culturel est gratuite la première année pour tout nouvel adhérent ; elle est ensuite de 5€/an/adulte et 8€ par famille et gratuit pour les – de 16 ans.

Rappelons que les ateliers d'initiation à la Cyberbase sont gratuits pour tout nouvel adhérent pour les 2 premiers, puis proposés à 1,50€.

Pour 2015, deux projets phares seront portés par le Pôle Culturel :

- Conservatoire du Patrimoine : les membres de l'Association « Art, Culture et Patrimoine de SAINT-LYS » ont voté la donation à la Collectivité d'un ensemble d'objets de collection ayant trait aux anciennes stations radio-maritimes de SAINT-LYS et du VERNET, aux équipements radio des chalutiers de grande pêche ainsi qu'à la reconstitution d'un bureau de poste à l'ancienne, avec les accessoires des facteurs.

Le Conservatoire du Patrimoine, alimenté de ces objets, dont l'ouverture est prévue au 31 décembre 2015, sera positionné dans les locaux de l'ancienne école annexe Gravette. La création de ce lieu, rattaché au Pôle Culturel, permettra au fil du temps de répondre à deux objectifs : disposer d'un espace muséographique (pour les expositions permanentes et temporaires), et d'un lieu-ressource pour la valorisation du tourisme et du patrimoine. Ce lieu permettrait également de renforcer la politique culturelle mise en place sur la ville en proposant des animations et des expositions en lien avec les événements culturels.

- « Outil informatique et personnes âgées : vers la solidarité numérique » : est une action entrée dans sa phase active. Ce projet recueille un vif succès dans les 3 EHPAD (1) de SAINT-LYS. Le déploiement des moyens s'est concrétisé par la réception de 10 tablettes numériques, supports aux ateliers proposés aux personnes âgées.

Nous devrions percevoir une subvention du Conseil Régional pour valoriser ce projet.

Le travail en partenariat avec les institutions du monde culturel et les associations de ce champ sera poursuivi afin de mettre en valeur le patrimoine de notre Commune.

Des conventions de partenariat seront développées avec l'association Terre Blanche.

---

<sup>1</sup> EHPAD Etablissement d'Hébergement Pour Personnes Agées Dépendantes

- **Le développement économique à soutenir**

C'est par le développement économique de proximité que nous pourrions participer à la création d'emplois, même si le développement économique ne fait pas partie de nos attributions directes (les contributions des entreprises <sup>(2)</sup> étant reversées à la Communauté d'Agglomération du Muretain).

En effet dans ce contexte de crise nous voyons sur l'ensemble du territoire, y compris chez nous la hausse du nombre des demandeurs d'emploi.

Sur 2015, notre zone d'activités « du Boutet » ne dispose plus que de 3 lots mis à la vente. Une réflexion est en cours pour la future zone d'activités. Nous élargirons cette réflexion avec les Communes voisines du Canton intéressées par la démarche.

En ce domaine et pour poursuivre notre dynamique participative, nous envisageons la mise en place d'une instance comme le Conseil Local de Développement de la Vie Economique qui s'articulera avec l'association des commerçants (point déjà évoqué précédemment), le Club des Entreprises du Muretain, et le service développement économique de la CAM.

- **Le social : prendre soin de tous les publics**

Le maître mot de l'action de notre commune en ce domaine est « Solidarité » tout en rappelant notre volonté de cultiver le lien social et les solidarités actives.

Notre commune s'est lancée dans la démarche d'analyse des besoins sociaux. Elle a ouvert à toutes les parties intéressées la participation à la réunion de restitution. Les Elus de la majorité et de l'opposition ont eu tout loisir de prendre acte des enjeux pour notre territoire communal et de l'impérieuse nécessité de coopérer avec les territoires voisins. La démarche de réflexion va se poursuivre en 2015.

En 2013, la Collectivité a soutenu l'Association des Jeunes Handicapés par la signature d'un co-mandat de gestion permettant la poursuite de l'accueil des résidents de l'EHPAD Maréchal LECLERC. Cette démarche s'est poursuivie sur 2014 par l'étude du transfert de patrimoine de l'association Maréchal LECLERC vers le CCAS. Ce transfert devrait se concrétiser sur l'exercice 2015.

Les grands défis de l'action sociale locale pourraient se résumer aux points suivants (non exhaustifs):

- Répondre à l'augmentation des besoins de garde d'enfants sous toutes ses formes ;
- Accompagner le grand âge et organiser la perte d'autonomie (halte répit Alzheimer) en lien avec le Rotary Club « Portes de Gascogne » de SAINT-LYS ;
- Participer et soutenir un dispositif « d'aide aux aidants » en lien avec l'ADMR ;
- Face à la crise soutenir, prévenir des risques sociaux (malnutrition, expulsion, endettement...);
- Proposer un logement adapté à tous ;
- Distribuer une aide sociale respectant l'égalité de tous les citoyens ;
- Développer, soutenir, une action sociale de proximité ;
- Assurer la pérennité et la lisibilité des interventions ;
- Accès à la santé pour tous : maison de santé pluridisciplinaire, maison médicale de garde, mutuelle de proximité ...

<sup>2</sup> Voir remarques en début de dossier sur le contexte socio-politico-économique.



Par ailleurs en 2015 comme les années précédentes, nous poursuivons les actions relevant du plan canicule, du plan « grand froid », les manifestations vers les aînés, le soutien à la parentalité en coordination avec la CAM<sup>(3)</sup>, l'accompagnement vers l'emploi, l'aide, l'écoute pour les parents isolés, l'aide aussi aux personnes isolées...

Dans le contexte difficile, qui a pris racine en 2008 et qui s'est aggravé ces deux dernières années, nous allons lancer un programme solidarité qui nous permettra, par la proximité de l'action, d'apporter aux plus démunis, temporaires ou pas, les aides nécessaires pour préserver leur intégrité. Le projet d'épicerie sociale en cours devrait apporter des réponses à ces besoins.

Pour 2015, nous soutiendrons l'accompagnement des personnes sous contrats « emplois d'avenir » embauchées sur l'exercice 2013 ; une volonté pour nous d'accompagner nos jeunes vers l'emploi. A ce jour, ils sont au nombre de trois sur le personnel Mairie et un sur le CCAS.

Nous présenterons les enjeux du développement de notre territoire pour répondre aux défis du demi-siècle à venir et plus particulièrement dans le domaine de l'emploi et de la santé.

**L'emploi d'avenir** : est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans sans diplôme et n'étant ni en emploi, ni en formation de niveau CAP/BEP. Ce sont des CDD ou CDI de 3 ans (ou 1 an renouvelable jusqu'à 3 ans) à temps plein. La rémunération est le SMIC.

**Le contrat aidé** : est destiné aux publics les plus éloignés du marché du travail (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes en grande difficultés...). Il s'agit de contrats spécifiques pour lesquels l'embauche et l'accompagnement est encadrée et appuyée financièrement par l'Etat comme les CUI ou CAE.

### **Urbanisme et logement : un équilibre territorial prenant en compte la dimension sociale**

Rappelons que la réalisation du Plan Local d'Urbanisme a débuté en septembre 2001, avec une présentation du PADD<sup>4</sup> en 2002. Le tout aurait dû s'achever courant 2006/2007.

Entre temps sont intervenues les élections municipales en mars 2008 et le Maire sortant n'a pas été réélu. Il a fallu reprendre le travail en cours qui constituait une amorce de la démarche.

Au bout de deux ans, nous avons présenté le premier PLU aux autorités administratives. Il nous a été retourné avec quelques remarques qui préconisent la nécessité de réduire les surfaces habitables par rapport au POS<sup>5</sup>. La priorité des zones à urbaniser devrait être donnée à celles qui sont les plus proches du centre bourg en évitant le mitage.

Le 09 février 2012, le PLU a été arrêté. L'enquête publique a suivi et le PLU a été approuvé le 24 Juin 2013. La révision du PLU sera lancée sur 2015. Un bureau d'étude sera mandaté à cet effet.

L'article 55 de la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain, a créé l'obligation pour les Communes de plus de 3 500 habitants dans une intercommunalité de plus de 50 000 habitants avec une commune centre de plus de 15 000

<sup>3</sup>Il a été mis en place un espace d'écoute et de dialogue pour les parents et leurs enfants (moins de 12 ans) en partenariat avec la CAM.

<sup>4</sup> PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable

<sup>5</sup> POS : Plan d'Occupation des Soils



habitants, d'avoir au moins 20% de logements locatifs sociaux parmi leurs résidences principales. La loi Duflot a porté l'objectif à atteindre à 25% à l'horizon 2025.

Nous soutiendrons la politique du logement pour l'accession du plus grand nombre au logement social en veillant à l'équilibre social de l'habitat conformément aux directives de la CAM (qui a la compétence) et en respectant les obligations réglementaires en ce domaine. Nous veillerons dans les différents programmes à la création de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite et au respect de l'obligation de réalisation de logements sociaux.

A ce jour, à peine **405 logements** répondent aux obligations pour plus de 700 exigés. Nous avons donc un déficit à ce jour de 295 logements suite aux nouvelles dispositions de la loi Duflot du 18 janvier 2013 précitée. A noter cependant que ce prélèvement est minoré par la politique de logement mise en œuvre localement et par les moins-values des cessions de fonciers, ceci nous donne une participation 2015 à hauteur de 33 248 €.

Infos rappel: nous ne bénéficions pas comme en 2014 de la réduction liée à l'aide à la pierre accordée par la CAM à notre commune. Pour rappel le montant 2014 prélevé a été de 14 000€ au lieu de 60 000€ grâce à la participation de la CAM.

#### n°5 : Création des logements à « vocation sociale » par période

Période	Nombre de logements sociaux réalisés	Commentaires	Moyenne
Avant 2001	188		
2001-2007	92 (dont 13 en EHPAD)	Dont 45 décidés et programmés par les municipalités précédentes et livrés en 2002 (Joseph BOUAS)	55/68 Moyenne basse: 7,85/an Moyenne haute: 9,71/an
2008-2012	76	Dont 25 décidés et programmés par les municipalités précédentes et livrés en 2008 (les Rossignols Cité Jardins)	67 Moyenne: 13,4/an
2013	49	Perspective	
2014	0		
Total prévisionnel fin 2014	405		



### **Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :**

Le PLU définit et fixe les orientations fondamentales, l'organisation du territoire et l'évolution, des zones urbaines. C'est une vision à au moins 10 ans, voire 20 ans et une révolution dans le fait d'appréhender notre territoire comme un lieu de partage et d'avenir, tout en maintenant les droits de la propriété privée.

Le PLU doit :

- assurer l'équilibre entre développement urbain et préservation des espaces agricoles ;
- assurer la mixité des fonctions urbaines : habitat, commerces, activités sportives et culturelles ;
- assurer la mixité sociale dans l'habitat ;
- assurer l'utilisation économe et l'équilibre des espaces naturels et urbains ;
- préserver la qualité de l'air, de l'eau, du sol, des espaces verts, de la biodiversité ;
- réduire les nuisances sonores, sauvegarder les patrimoines bâtis ou naturels et prévenir les risques naturels.

Le SCOT<sup>6</sup> prévoit d'être en capacité d'accueillir environ 300 000 habitants à l'horizon 2030 sur l'ensemble du territoire du SCOT. Concernant la commune de SAINT-LYS, 10 500 habitants sont attendus à horizon 2020. Ceci est une prévision.

### **II.5. La section de fonctionnement : les charges de personnel (Chapitre 012)**

- **Accompagner la transformation des emplois d'aujourd'hui**

A ce jour et après plusieurs mois, l'ensemble des fiches de poste par emploi est réalisé et validé. Elles sont passées au CTP du 8 novembre 2013 en marge de la validation du nouvel organigramme. Elles ont été co-construites avec les personnes concernées, les cadres, les Elus. Il reste à les rendre vivantes en les faisant évoluer en lien avec les transformations éventuelles des postes tout en accompagnant la mobilité interne. Elles sont aujourd'hui articulées avec le Régime Indemnitaire.

Il reste, en lien avec les entretiens annuels, d'assurer l'évolution de ces mêmes fiches de poste en adéquation avec l'évolution des besoins de la Commune.

- **Optimiser les moyens du service technique par une gestion rationnelle en favorisant les travaux en régie**

La réorganisation des Services Techniques s'est opérée en 2010/2012 avec l'arrivée tout d'abord de la Directrice des Services Techniques et de son Adjoint. En parallèle, quatre secteurs ont donc été créés : espaces verts, mécanique, bâtiments et urgence/voirie.

Pour donner encore plus de visibilité aux opérations réalisées par les Services Techniques, des fiches interventions ont été mises en place et sont généralisées. Un nouveau logiciel a été acquis afin de permettre un meilleur suivi des interventions. L'usage de logiciel est à parfaire.

En outre, cette année un inventaire complet des biens immobiliers et mobiliers sera réalisé et fera l'objet d'un suivi rationnel.

<sup>6</sup> SCOT = Schéma de Cohésion d'Organisation Territoriale

- **Optimiser les moyens du service administratif pour mieux répondre aux besoins en évolution**

La dynamique générale conduite, repose sur une approche objective à partir d'une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences sous le pilotage du Directeur Général des Services en lien avec le Maire et les instances paritaires (Conseil Technique)<sup>(7)</sup>.

Ce service est aussi concerné par la hausse de la population: état civil, urbanisme, accueil, cellule achat, communication, service aux associations qui sont autant de tâches qui demandent du professionnalisme, de la disponibilité et de la compétence.

Pour rappel : notre Collectivité assure la délivrance des passeports. A minima, nous y consacrons pratiquement un temps plein pour un coût global 2014 de 32 993 € chargé et une participation de l'Etat à hauteur de 10 060 € (montant non revalorisé depuis plusieurs exercices).

Au vu des participations de l'Etat qui ne couvrent pas le coût réel de la prestation délivrée, nous allons devoir réduire le temps consacré à la délivrance des passeports à la hauteur du temps financé.

- **Maintenir le pourcentage d'emploi des personnes handicapées**

Comme ont pu le pratiquer les équipes municipales précédentes, nous affirmons la volonté de poursuivre cette politique d'embauche de personnes reconnues par la Maison Départementale des Personnes Handicapées ou la CNRACL.

Le taux de personnes présentant un handicap pour l'année 2014 s'élève à 11% (le taux légal est de 6%).

- **Donner une orientation sociale à la politique salariale**

Au-delà de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, la politique salariale que nous avons développée au sein de notre collectivité avait pour objectif de répondre à trois objectifs essentiels :

- réduire les écarts d'indemnités entre le personnel de la commune et celui de la Communauté d'Agglomération du Muretain ;
- donner de la lisibilité à l'attribution des primes ;
- revaloriser les rémunérations.

Cette démarche a été conduite de manière concertée avec les élus et les représentants du personnel au sein du Comité Technique <sup>(11)</sup> et ceci en articulation avec les responsables des services.

Comme promis cette démarche globale s'est achevée en décembre 2011.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, les Collectivités peuvent intervenir dans la protection sociale sous forme de participation forfaitaire liée à la labellisation des assurances. Cette participation, à hauteur, pour la Mairie de SAINT-LYS, de 5 € pour la complémentaire santé et 5 € pour le risque prévoyance pour tous les contrats labellisés, a motivé les agents à prendre des assurances relatives au risque prévoyance.

<sup>7</sup> Le Conseil Technique Paritaire est devenu au 1<sup>er</sup> janvier le Conseil Technique.

<sup>(11)</sup> Sur 2012, 4 réunions de CTP ont eu lieu. La législation prévoit un minimum de deux par an.